

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 6 AVRIL 2022 à 18 h 30, SALLE DU CONSEIL

Nombre de conseillers : 15 - En exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 30 mars 2022

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le six avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Armelle PAGEAUT, Jean SOUCHAUD, Arlette DEVILLE, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Lesley KOOLMAN

Absents excusés :

Thierry PERROT (procuration à Didier NIQUET)

Hugues MANESSE (procuration à Gisèle JEAN)

▷ Ordre du jour :

PARTIE DÉLIBÉRATIVE :

- ✓ Convention pour la mise à disposition d'un terrain avec la commune de Persac
- ✓ Conventions d'occupation du domaine privé de la commune pour l'implantation d'armoires pour la fibre optique
- ✓ Mise à jour du DICRIM

FINANCES :

- ✓ Subventions aux associations 2022
- ✓ Adhésion FDGDON
- ✓ Adhésion Écomusée du Montmorillonnais
- ✓ Adhésion voie rapide 147-149
- ✓ Convention de stérilisation et d'identification des chats errants
- ✓ Subvention pour le festival d'été 2022
- ✓ Labellisation VACAF au camping

PERSONNEL :

- ✓ Recrutement d'agents saisonniers pour le camping / buvette et la base de loisirs et nomination des préposés et mandataire suppléant
- ✓ Recrutement d'un agent de baignade

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Compte rendu de la commission camping
- ✓ Festival
- ✓ Camping
- ✓ Réserve incendie à la Roche
- ✓ Simer
- ✓ Conseillers numériques
- ✓ Actu
- ✓ Elections
- ✓ Travaux
- ✓ Composteur place de l'Eglise

Madame le Maire propose de rajouter la délibération suivante :

- ✓ Décision modificative n°1 budget communal

Approbation de l'ordre du jour par le conseil municipal à l'unanimité

Début de la séance 18 h 30

Est élu(e) secrétaire de séance : Didier NIQUET

Approbation du compte rendu du conseil du 1^{er} mars 2022 à l'unanimité

PARTIE DÉLIBÉRATIVE :

1. CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN AVEC LA COMMUNE DE PERSAC

Le projet de franchissement de la rivière Vienne au moyen d'un bac à chaînes entre les communes de Queaux et de Persac nécessite l'accord de la commune de Persac pour l'implantation d'un pylône sur une parcelle communale privée cadastrée CE20 d'une superficie de 836 m², sise « Le Pavillon ».

Par délibération en date du 28 février 2022, le conseil municipal de Persac a donné son accord pour la mise à disposition de cette parcelle à la commune de Queaux sous conditions que le coût de réalisation de ce projet ainsi que l'entretien des installations et voie d'accès soient supportés par la commune de Queaux.

Une convention de mise à disposition doit être établie pour établir la servitude conventionnelle au bénéfice de la commune de Queaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition sous conditions de la parcelle susvisée à passer avec la commune de Persac
- CHARGE Madame le Maire d'entreprendre toute les démarches afférentes à ce dossier

2. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE POUR L'IMPLANTATION D'ARMOIRES POUR LA FIBRE OPTIQUE PLACE DE LA TREILLE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société ORANGE, opérateur de réseau et de services de communications électroniques, a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un emplacement, faisant partie de son domaine privé permettant l'installation, la mise en service, l'exploitation et l'entretien d'ouvrage du réseau FFTH nécessaires au déploiement et à l'exploitation de de la Fibre optique.

En effet dans le cadre de la construction d'ouvrage d'un réseau FTTH, ORANGE envisage l'installation d'une armoire PMZ 31678 à la place de la Treille sur la parcelle cadastrée AB136.

Il est proposé de signer une convention d'occupation du domaine privé de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de signer une convention d'occupation du domaine privé pour l'installation d'une armoire PMZ 31678 place de la Treille sur la parcelle cadastrée AB136
- CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'occupation du domaine privé

3. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE POUR L'IMPLANTATION D'ARMOIRES POUR LA FIBRE OPTIQUE 2 PLACE VILLAGE À PINEAU

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société ORANGE, opérateur de réseau et de services de communications électroniques, a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un emplacement, faisant partie de son domaine privé permettant l'installation, la mise en service, l'exploitation et l'entretien d'ouvrage du réseau FFTH nécessaires au déploiement et à l'exploitation de de la Fibre optique.

En effet dans le cadre de la construction d'ouvrage d'un réseau FTTH, ORANGE envisage l'installation d'une armoire PMZ 31674 au 2 place Village à Pineau sur la parcelle cadastrée AB400.

Il est proposé de signer une convention d'occupation du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de signer une convention d'occupation du domaine privé pour l'installation d'une armoire PMZ 31674 2 place Village à Pineau sur la parcelle cadastrée AB400.

- CHARGE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'occupation du domaine privé

4. VALIDATION DE LA MISE À JOUR DU DICRIM

Vu les articles L 125-2 et L 125-5, L 563-3 et R 125-9 à R 125-27 du Code de l'Environnement qui précisent le droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs, les mesures de sauvegarde pour s'en protéger et définissent le contenu et la forme de cette information,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la mise à jour du DICRIM (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs) qui avait été adopté le 25 juillet 2013. Ce document a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Cette modification du DICRIM a pour but de mettre à jour les liens internet et prendre en compte la modification des dispositions du plan de distribution des comprimés d'iode à la population, suite à la diffusion de l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2017. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la mise à jour du D.I.C.R.I.M.,
- DE CONFIER le soin à Madame le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.
- PRECISE que ce document sera mis en consultation à la mairie et sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Madame le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subvention faites par les associations pour l'année 2022

Banque alimentaire de la Vienne	185 avenue du 8 mai 1945 86000 POITIERS	50.00 €
Chambre des métiers et de l'Artisanat	19 rue Salvador Allende BP 10409 86010 Poitiers cedex	50.00 €
Collectif alimentaire Vienne et Blourde	Mairie avenue Jean Augry 86150 L'Isle Jourdain	149.00 €
Cyclo Marcheurs Islois	22 place d'Armes 86150 Isle-Jourdain	30.00 €
La Main Bleue Circuit des Artistes	8 rue de la Mairie 86150 Queaux	150.00 €
MJC Isle-Jourdain	Grand Rue du Pont 86150 Isle-Jourdain	1613.37 €
Moussac Canoë Kayac	2 rue du Moulin Chauvet 86150 MOUSSAC	150.00 €
Secours catholique	8 bd de Lattre de Tassigny BP 20462 86000 Poitiers	50.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des subventions
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif communal 2022 compte 6574

6. ADHÉSION FDGDON

Cet organisme est une fédération départementale dédiée au sanitaire du végétal qui agit dans l'intérêt général en zone rurale comme urbaine. Elle a, pour objet essentiel, la protection de l'état sanitaire des végétaux et du patrimoine naturel dans l'intérêt public. Elle agit contre les organismes nuisibles, les espèces exotiques envahissantes et les dangers sanitaires qui portent atteinte à la santé des végétaux ou à la santé publique pour le département.

Dans notre département, les travaux se concentrent principalement sur le frelon asiatique et les rongeurs aquatiques nuisibles.

L'adhésion proposée permettra d'être informé sur les problématiques actuelles, et sur l'arrivée de nouveaux venus et ainsi de pouvoir bénéficier des actions de la FDGDON.

L'adhésion nous engage à nommer un référent local qui sera le lien technique avec la FDGDON.

L'adhésion est de 80 € par an pour la commune. Elle permet à la commune et à ses administrés de bénéficier de réductions pour toute intervention contre ces nuisibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ADHÉRER au FDGDON pour un montant de 80.00 € pour l'année 2022.

7. ADHÉSION ÉCOMUSÉE DU MONTMORILLONNAIS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'adhésion à l'écomusée du Montmorillonnais permet d'accéder à des prestations auprès des écoles, sur le temps scolaire et périscolaire, du conseil et des expositions itinérantes.

L'adhésion de la Commune est de 0.65 € par habitant pour l'année 2022 soit 352.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE d'adhérer à l'écomusée du Montmorillonnais
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif communal 2022

8. ADHÉSION VOIE RAPIDE 147-149

Considérant que le montant minimum pour une collectivité est de 10 euros pour l'année 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- L'adhésion à l'association Voie Rapide 147-149, mairie – 268 route de la gare 86550 Mignaloux-Beauvoir, d'un montant de 10.00 € pour lui apporter son soutien à la défense de l'objectif de l'aménagement à 2x2 voies des RN147 et RN 149.

9. CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Madame le Maire informe le conseil municipal de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'Amis,

Afin de poursuivre l'action mise en place pour maîtriser les populations de chats errants, la Fondation propose, à compter du 1er janvier 2022, une convention dans laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50 % au financement des actes de stérilisation et d'identification pour 15 chats soit 525 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 1 voix contre, 12 voix pour :

- DECIDE de s'engager à hauteur de 50 % au financement des actes de stérilisation et d'identification à compter du 1er janvier 2022 pour 15 chats, soit 525 € ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec la Fondation «30 millions d'amis »

10. SUBVENTION POUR LE FESTIVAL 2022

Madame le Maire expose au conseil municipal le programme du festival d'été 2022.

Elle propose le plan de financement suivant mis à jour :

DEPENSES	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT
PLUTÔT BLUES - 3/06/2022	300,00 €	CCVG festival 20%	3 145,68 €
SOUND'N SOUL - 8/07/2022	500,00 €		
TIO MANUEL - 15/07/2022	1 000,00 €		

ANIMATION MUSICALE - 15/07/2022	500,00 €	CCVG fonds culturel 3%	500,00 €
SLAINTE - 22/07/2022	700,00 €		
WILLIAM CHABBEY - 29/07/2022	1 500,00 €	DEPARTEMENT 8,15%	1 200,00 €
GOLDEN PARACHUTE - 05/08/2022	3 500,00 €		
MARACUJAH - 12/08/2022	1 900,00 €		
ROLLING SCREAM - 19/08/2022	1 000,00 €	COMMUNE 69,19%	10 882,72 €
technicien, son et matériel	550,00 €		
SACEM	539,58 €		
personnel	1 738,82 €		
communication (flyers et affiches)	2 000,00 €		
TOTAL	15 728,40 €		15 728,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif annexe du camping 2022 compte 6232
- AUTORISE Mme le Maire à faire les demandes de subvention auprès du Département et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

11. CAMPING : LABELLISATION VACAF

Afin de créer les conditions favorables à une qualité d'accueil des familles allocataires, Madame le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec VACAF, dont la gestion est confiée à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, permettant l'accueil au camping municipal du Renard de familles allocataires bénéficiaires de l'Aide aux vacances Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat entre la commune et VACAF, dont la gestion est confiée à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault
- ACCEPTE les conditions juridiques et financières de cette aide
- AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération

12. RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS POUR LE CAMPING / BUVETTE ET LA BASE DE LOISIRS, NOMINATION DES PRÉPOSÉS ET MANDATAIRES SUPPLÉANTS

Madame le Maire expose que dans le cadre de la gestion du camping et de la base de loisirs, il est nécessaire de procéder au recrutement de personnel saisonnier :

- Un éducateur des APS saisonnier, titulaire du BEESAN, à temps complet,
- Deux adjoints techniques saisonniers chargés de l'accueil, l'entretien des infrastructures à temps non complet (préposés)
- Deux adjoints techniques saisonniers chargés de la tenue de la buvette, l'accueil, l'entretien à temps non complet (préposés)
- Deux adjoints techniques saisonniers chargés de la tenue de la buvette, l'entretien, l'accueil, la régie et les réservations à temps non complet (régisseurs mandataires)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de recruter le personnel nécessaire pour assurer la saison estivale de la buvette et de la base de loisirs de Queaux.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de travail des personnes recrutées, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

13. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire fait observer que des ajustements doivent être apportés au budget de la mairie pour l'achat d'un ordinateur.

INVESTISSEMENT

Dépenses			
Article	opération	libellé	Montant
2183 (21)	182	Matériel informatique	240.00
2313 (23)	155	Construction	- 240.00
		TOTAL	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord à ces ajustements

PARTIE NON DÉLIBÉRATIVE : QUESTIONS DIVERSES :

* **Compte rendu de la commission camping** : les travaux à la buvette sont terminés, la cabane du maître-nageur réparée.

* **Festival** : Les spots sont commandés pour l'été. Il reste à commander un chariot pour les personnels de ménage. Les sapins ont été coupés.

* **Camping** : Les barnums et les lodges devront être propres pour le 12 mai. Les premières réservations importantes commencent mi-mai.

* **Réserve incendie à la Roche** : dégager si possible les herbes, attendre l'été pour curer le fond.

* **Simer** : des problèmes pour le ramassage de bacs lorsque les personnes sont âgées et éloignées. Revoir la rue de la mairie.

* **Conseillers numériques** : 1^{ère} réunion le 7 avril à 15h pour déterminer les ateliers selon les niveaux. Communiquer sur City All.

* **Actu** : le numéro est terminé et doit être distribué dans la semaine avec le flyer de l'été.

* **Élections** : les bureaux de vote sont complets.

* **Travaux** : rue de la mairie et de la fontaine devraient être terminés vers le 8 avril. Faire les aménagements ensuite pour Préau. Voir les habitants à Puyrajoux.

* **Le composteur de la place de l'église** est plein rapidement, il va falloir trouver d'autres solutions pour le compostage.

Fin de la séance à 20 h 30